



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Excusée

Andreea CAPITANESCU BENETTI

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023
2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2022
3. Approbation des comptes annuels 2022 : délibération
4. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023
5. Propositions de la commission des routes : discussion
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence d'Andreea Capitanescu Benetti.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

2. Rapport administratif et financier du maire pour l'exercice 2022

Le président passe la parole au maire qui procède à la lecture d'une synthèse du rapport administratif et financier pour l'exercice 2022. Le président le remercie.



3. Approbation des comptes annuels 2022 : délibération

Le président lit le rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation des comptes et, en l'absence de questions ou de commentaires, passe au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2022 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2022 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2022 pour un montant de 3'569'567.01 F aux charges et de 3'858'117.17 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 288'550.16 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 872'216.97 F et résultat extraordinaire de -583'666.81 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2022 pour un montant de 2'735'496.20 F aux dépenses et de 823'000.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 1'912'496.20 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2022, totalisant à l'actif et au passif un montant de 22'552'178.19 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2022 pour un montant total de 857'816.74 F, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

La délibération est approuvée par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.



4. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023

Hubert Dethurens annonce qu'il est très satisfait, car les travaux avancent toujours selon le planning. Il souhaite avoir l'avis du CM quant au maintien de la déviation des bus sur la Vy-Neuve durant la pause estivale des travaux. Stéphane Grobéty s'inquiète que cela risque de reporter une partie du trafic de transit dans le village, principalement le soir, estimant que les automobilistes préféreront traverser le village plutôt que d'être ralentis derrière le bus sur la Vy-Neuve. Hubert Dethurens répond que cela pourrait justement être l'opportunité d'une observation, mais qu'en juillet-août la circulation est moins dense. En conclusion, les membres du conseil décident de maintenir la déviation des bus à l'extérieur du village durant les vacances scolaires.

Le maire rappelle que la place du Four-Banal sera rendue à la circulation le 1^{er} juin, ce qui permettra de retrouver la jonction avec la route du Coteau et libérera un peu le trafic au chemin des Méandres. Les travaux se poursuivent sur la route de la Maison-Forte, jusqu'à hauteur des Méandres d'ici à début juillet, et reprendront dès la rentrée scolaire fin août. Il ajoute qu'il est très content de la collaboration avec l'entreprise Cuénod. Le revêtement définitif sera posé fin novembre, d'un seul tenant, et nécessitera donc la fermeture de la circulation pendant 1-2 jours.

5. Propositions de la commission des routes : discussion

Le sujet ayant déjà été présenté lors de la dernière séance du conseil, le président propose de reprendre chaque point un par un pour valider la prise de position des conseillers. Il ajoute que l'exécutif a lancé la procédure de la mise en impasse à l'essai de la route du Lavoir. Hubert Dethurens précise que cette modification a nécessité la publication d'un arrêté qui est paru ce jour dans la FAO. La concrétisation de la mesure pourra être appliquée à fin juin après le délai de recours. Toutefois, pour éviter toute incompréhension de la population, le maire va demander à l'entreprise Cuénod de laisser les barrières de chantier actuelles durant la période entre la réouverture de la place à la circulation au 1^{er} juin et la fermeture à l'essai fin juin. Les moyens de fermeture, blocs en béton ou en plastique, restent encore à définir. Pour répondre à Laurent Zimmermann, le maire précise que ces éléments seront conformes aux normes de sécurité et équipés de bandes réfléchissantes.

Comme proposé, Rémi Fouchaut reprend les points du rapport de la commission des routes présenté lors du CM précédent :

- *Continuation de la bande jaune piétons sur la route du Coteau* : Hubert Dethurens rappelle la position de l'exécutif de ne pas prolonger cette bande sur les pavés derrière le pressoir, estimant que cette ligne doit simplement montrer la direction à prendre afin d'inciter les piétons à emprunter ce passage. Catherine Koumrouyan précise que ce marquage, ainsi que la suppression des places de parking, sont soumis à une mise à l'enquête. La mise en œuvre de ces mesures sera effectuée à la fin des travaux 2023. Le maire préconise de ne pas engager trop de frais sur la route du Coteau car



elle devra être entièrement refaite lors de la construction des canalisations.

- *Limitation de la vitesse dans le village* : les conseillers estiment qu'il n'est pas nécessaire de la réduire.
- *Interdiction du parcage sous le marronnier à la place du Four-Banal* : comme mentionné lors du dernier CM, ces places permettent le ralentissement de la vitesse de circulation. Il est décidé de les maintenir et de voir les effets du prolongement de la bande jaune piétons.
- *Aménagement floral des pressoirs Four-Banal et Vy-Neuve* : Hubert Dethurens explique que celui du Four-Banal sera fleuri, comme chaque année, dès qu'il sera accessible. Celui de la Vy-Neuve a déjà été planté. Thierry Arn suggère de déplacer ce dernier pour qu'il soit mis en valeur. Le maire propose de le placer en haut de la route du Lavoir.
- *Aménagement ilot rte de l'Eaumorte – rte de la Parraille* : le maire mentionne que 2 possibilités ont déjà été étudiées lors de la législature précédente, soit y disposer des bacs fleuris ou enlever le goudron et planter en pleine terre un aménagement similaire à celui devant la mairie. Préférence est donnée à cette deuxième variante. Catherine Koumrouyan ajoute que le dossier de l'étude effectuée précédemment a été remis à Andreea Capitanescu Benetti.
- *Entretien des giratoires* : Hubert Dethurens rappelle qu'il est maintenant du ressort du canton, mais qu'il est prêt à en discuter avec l'Etat. Il évoque en outre l'engagement pris envers le sculpteur Manuel Torres, lors de la pose de son œuvre à l'entrée du village, à savoir maintenir le giratoire uniquement vert.
- *Table sous le saule* : les conseillers estiment que l'endroit ne s'y prête pas et ne souhaitent pas donner suite.
- *Bus à l'extérieur du village* : suite à la discussion au point précédent, Rémi Fouchault propose d'étudier cette possibilité durant les mois à venir. Marie Ducret Gauthey souhaite savoir si la commune a eu des retours concernant la déviation en cours. Catherine Koumrouyan répond avoir reçu quelques plaintes de personnes âgées qui trouvent la distance trop longue à parcourir. Elle rend également le conseil attentif au fait qu'il ne sera pas possible d'installer de bancs aux arrêts sur la Vy-Neuve, aucun obstacle n'étant autorisé sur la piste cyclable pour des raisons de sécurité. De même, la création d'un arrêt sur la route de la Parraille dans le sens retour posera des difficultés.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Sapeurs-pompiers* : Thierry Arn annonce fièrement que la compagnie a réussi son inspection avec brio.



7. Divers

- ❖ *Droit d'opposition aux décisions de l'ACG* : Rémi Fouchault avise que deux autres communes se sont également opposées à la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre. Hubert Dethurens se réjouit que Laconnex ne soit plus la seule commune à contester cette décision.
- ❖ *Extinction lumineuse « La nuit est belle »* : le président souhaiterait convoquer la commission Culture afin de discuter d'éventuelles animations à proposer lors de cette soirée du 22 septembre 2023. Diverses propositions sont faites, notamment une collaboration avec Soral ou Bernex. Maxime Dethurens suggère en outre de contacter l'ACGF afin d'éviter qu'il y ait un match ce soir-là. Rémi Fouchault demande que le mail concernant cette manifestation soit mis à disposition sur CMNet. Laurent Zimmermann ajoute qu'il serait judicieux de convoquer la commission des bâtiments le même jour afin d'éviter que les membres des deux commissions ne doivent bloquer 2 soirées.
- ❖ *Election du bureau du CM* : Hubert Dethurens rappelle que, lors de la séance de juin, il faudra réélire le bureau du conseil municipal. Il prie les éventuels candidats à la présidence ou vice-présidence de s'annoncer d'ici 15 jours. Le bureau actuel fait part de sa disponibilité à continuer.
- ❖ *Plantation d'arbres au parking du cimetière* : le maire explique qu'il faut remplacer 4 arbres morts. Il estime que les chênes posent problème, car ils doivent être régulièrement traités contre les chenilles, et sollicite des propositions quant au choix des essences à planter d'ici l'automne prochain. Plusieurs idées sont émises : noyer, arbre à soie (albizia), fruitiers, tilleul, etc. Hubert Dethurens précise que plusieurs noyers seront plantés le long de la route de Forestal, lorsque l'exploitation en cours des gravières sera terminée.
- ❖ *Défiibrillateur* : Maxime Dethurens souhaiterait que soit installé un 2^{ème} défiibrillateur plus proche du centre du village, mairie ou café « chez le Docteur », voire un autre lieu, mais moins excentré que le centre sportif. Rémi Fouchault demande également s'il serait possible d'organiser à nouveau des cours pour les premiers-répondants. Thierry Arn répond que l'exécutif va se pencher sur ces questions.
- ❖ *Sortie des aînés* : Jean-Pierre Gantner rappelle que la sortie des aînés est prévue le 14 juin et demande qui souhaite l'accompagner durant cette journée. Jean-Luc Baur et Catherine Lachat seront présents.



- ❖ *Comptes d'exploitation des locatifs* : Catherine Koumrouyan indique que ces comptes ont été mis à disposition sur CMNet.
- ❖ *Bibliothèque* : Catherine Lachat se réjouit d'annoncer que la bibliothèque a fêté sa première année durant laquelle plus de 85 lecteurs se sont inscrits et ont emprunté une bonne centaine de livres. Elle ajoute que les nouveautés s'arrachent, les animations se sont très bien passées et le club de lecture remporte également du succès.
- ❖ *Zero waste* : Catherine Lachat avise être toujours en attente d'une réponse de cette association.
- ❖ *CinéLaconnex* : Jean-Pierre Gantner demande de l'aide pour l'installation du matériel et la mise en place de cette manifestation du 8 juillet. La Jeunesse s'occupera du repas.
- ❖ *Tournoi de pétanque* : Jean-Pierre Gantner rappelle que la Jeunesse organisera son traditionnel tournoi le 2 juillet.
- ❖ *Gravière* : Maxime Dethurens s'étonne que la gravière des Etaillies ne soit toujours pas fermée. Hubert Dethurens annonce que le GESDEC a promis sa fermeture d'ici la fin de l'année.

8. Questions du public

Pas de question du public.

Le président lève la séance à 20h20.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale